COMMUNICATIONS:

[illegible] ne seront payés, et à moins que celui qui voudra [illegible] ne connaisse personnellement, n'en ait fait connaître son [illegible] par écrit au soussigné, DABELLE, huit jours [illegible] insertion du semestre courant.

Les avis seront insérés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, [illegible] d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront imprimés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On s'engage les abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer [illegible]. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la [illegible].

Pour Louisville & Cincinnati.

Le nouveau bateau à vapeur **GLADIATOR**, bon marcheur et tirant peu d'eau, capitaine Beasley, ayant la plus grande partie de cargaison chargée, partira pour les lieux ci-dessus et intermédiaires, le mois de 28 juillet, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

ORAIN & MIGNON,
No. 7, rue de la Nouvelle-Levée.

Le Gladiator est un bateau tout neuf, avec une belle cabine bien aérée, de beaux appartements pour une famille, en un mot tout ce qui est dans ce bateau est neuf; ce qui ne peut manquer de le rendre très agréable dans cette saison de l'année. Avec sa charge il ne tire que quatre pieds d'eau; aussi il montera sans obstacle aux lieux de destination.
26 juil

POUR ST. LOUIS ET LES POINTS INTERMÉDIAIRES.

Le beau bateau à vapeur, neuf, **OCEANA**, capitaine John D. Doggett, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre [illegible] sur le pont, s'adresser à bord, ou à

John G. STEVENSON,
rue du Canal, No. 94

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur HEROINE, Spalding, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus, trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à couisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, [illegible] qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails, prendre connaissance du [illegible] ci-dessus, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à [illegible] et reviendra le même jour, à Madisonville à 4 heures après midi. Les [illegible] qui voudront traverser le lac auront à [illegible] au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

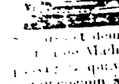

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et reparira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus nommés.

Les passagers voyageront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à

WELLS & BAGLEY,
Rue du Camp no. 27.
10 avril—

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

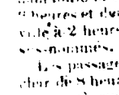

Le bateau à vapeur HEROINE, capitaine Spalding, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

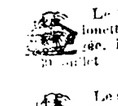

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus, trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

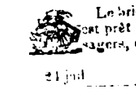

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, [illegible] qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails, prendre connaissance du [illegible] ci-dessus, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **BLACK HAWK**, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à [illegible] et reviendra le même jour, à Madisonville à 4 heures après midi. Les [illegible] qui voudront traverser le lac auront à [illegible] au chemin à coulisses, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de 19 du courant, l'esclave **POLLY**, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines portées par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter. E. WELLS,
25 juil—3mis Nos. 27 ou 25, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le jeune nègre nommé CATO, âgé de 14 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, parlant anglais seulement; il a les paupières épaisses, et des poils sur le front et les tempes. Il a été vu au bout du chemin-à-coulisses qu'il est à présumer qu'il rôde dans ces parages.

Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

La récompense susdite sera donnée à celui qui le délivrera à

PAUL J. GLEISES,
23 juil—1d Rue de Chartres, No 22.

$40 DE RECOMPENSE.

Lundi dernier, les esclaves suivans se sont enfuis:

LOYD HAWKINS, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec les cheveux droits, les dents blanches, et un air souriant, un peu ingénieur.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur et cuisinier. On a vu ces nègres vers le débarquement des bateaux à vapeur cherchant à se faire employer à bord de ces bateaux.

BEN SISHER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, 7 pouces et un quart, travaillant à la presse, qui quelque disposé à boire; un peu négligent sur ses vêtemens. Catherine, mulâtresse d'un beau teint, parlant français et anglais, d'environ 21 ans, d'une taille ordinaire, avec les cheveux fort épais.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque livrera ces esclaves à la presse à coton de la Levee, ou les mettra en prison. On donnera dix piastres pour chacun d'eux pris séparément.

18 juil—3 JOHN B. LEPRETRE, président.

AVIS est par le présent donné que la société existant ci-devant sous la raison de Brooks & Curtis, est en pour dissoute d'un commun accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations ou demandes contre la dite société, sont priées de les présenter à John W. Brooks, aussitôt qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires; et toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

JOHN W. BROOKS,
JOSEPH CURTIS.
21 juil—1

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 18 mars 1834, un jugement a été enregistré dans cette cour, à la poursuite de Claire de Villiers, contre P. H. Kernion son mari, dans les mots et les chiffres suivants, savoir:

No. 6372—Claire de Villiers *contre* Pierre Huchet Kernion, son mari.

Décrit—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de propriété ait lieu entre les parties, que la demanderesse recouvre sur le défendeur les esclaves Catiche et Augustine, et l'enfant de la dernière; et que le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse, la somme de trois mille huit cent deux piastres trente huit cents 4-5, avec les privilèges accordés par la loi pour dettes de la nature mentionnée ci-dessus, et à payer aussi les frais du procès. Nouvelle-Orléans, 25 mars 1834.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement rapporté sur le dossier des jugemens C. p. 82.

Montant du jugement, $3802,384-5

En témoignage de quoi, j'ai signé le présent écrit; et j'ai apposé le sceau de ladite cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, 31e. jour de juillet du l'année de notre seigneur mil-huit-cent-trente-quatre, et la 59e. année de l'indépendance des Etats Unis.

4 août—3 F. BUISSON, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Joseph Verlain vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Felix de Armas, notaire public, le lundi, 2ème. d'août, prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération la pétition et le bilan par lui présentés; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. C. Watts, juge de ladite cour, ce 18 juillet 1834.

22 juillet—8,2ps P. LE BLANC, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jean Bte. Joublanc vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude de Felix Grima, notaire public, le lundi, 18 août prochain, à dix heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour, ce 12 juillet 1834.

14 juillet—3 Jn L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No. 7640—W. Saunders vs. ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement du cette cour, à la poursuite de Claire de Villiers, contre la pétition dans ce cas, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire soient cités à comparaître en pleine cour, samedi 16 août prochain, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la prière du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison, ne serait pas accordée; et qu'en même tems toutes les poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 23 juillet 1834.

24 juil—6,3ps P A GUYOL, dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Louis Hardy De Bois Blanc vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée en l'étude de Jules Mossy, not. pub. pour le jeudi, 7 août prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition et le bilan présentés par lui; et que pendant ce tems, toutes les poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 2e. jour de juillet 1834.

7 juil14,2ps P. LE BLANC, dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Pierre Gabaroche contre ses créanciers*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée ait lieu en l'étude de Joseph Cuvilier, notaire public, le samedi, 9 août prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Extrait des minutes.

Bureau du greffier, 28 juillet 1834.

30 juil—3 F BUISSON, dép. gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7653—Camille G. Ducatel vs. ses créanciers et les créanciers de C. G. Ducatel & Co.—La cession des biens des pétitionnaires, ayant été acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public, le samedi, 9 août prochain, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et qu'en même temps toutes poursuites contre leur personne et leurs biens soient suspendues.

Extrait des minutes,

Bureau du Greffier, 28 juillet 1834.

30 juil—3 F. BUISSON, dép greffier

VIN vieux en bouteille, vin de Madère, Pomona, Sercial, Porta de Cruz, Campanario, Boal et London Particular, de 14 à 32 ans; vin d'Andalousie, pâle, couleur d'or et brun; vins rouges, Château Margau, Cantenac, Hermitage, St-Estephe et St-Julien.

Aussi: 31 rouleaux de corde goudronnée d'un pouce et demie à trois pouces trois quarts, de la meilleure fabrique de Baltimore, filearé et ficelle, à vendre par

30 juil HARRISON, BROWN et Co; 117, rue Royale

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre le navire danois *Ingebord*, capitaine Rounne, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement aux soussignés, attendu que ce navire est sur son départ.

CARRIERE & BORDUZAT,
30 juil rue St Louis, No. 11.

A VENDRE—100 caisses Sucre blanc de première qualité, 50 dito Sucre brut, dito, à bord du brick Mary, de Matanzas.

En magasin, 98 caisses Sucre brut, 1ère. qualité,

34 dito Sucre blanc, dito,

100 sacs Café vert, 150 milliers Cigares, dif. longueurs.

21 juil GARCIA, BUYO & Co. rue Ste. Anne, 34

EN débarquement du brick Virginia, de Philadelphie, et à vendre par les soussignés: Souliers cousus peau de veaux, pour femmes, do. pour hommes; Escarpins, do. do.

Aussi: En magasins et reçu par de précédents arrivages, un assortiment complet de Chapeaux, Bottes et Souliers.

Wm. HOLMES & CO,
No. 79 et 92, rue de la Levée, à l'enseigne des deux bottes d'or.
25 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Frédéric Reynoir vs ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'hon Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le lundi 1er. Septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés ci-après décrites, faisant partie de celle, abandonnées par le dit Reynoir à ses créanciers.

Un esclave nommé Noel, âgé de 38 ans; cinq lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur le plan dressé par J. Pilié voyer de la ville, le 15 mars 1832; par les Nos 7, 8 et 9 dans l'ilet D, et par les Nos 10 et 13 dans l'ilet E mesurant, mesure française comme suit, savoir: dans le 1er. ilet les lots Nos 7 et 8, 40 pieds de face à la rue des Ursulines sur 110 pieds de profondeur chaque entre des lignes parallèles. Et le lot No 9 faisant l'encoignure des rues des Ursulines et Derbigny, 40 pieds de face à la première sur 110 pieds de face à la seconde.

Dans le second ilet le lot No 10 faisant l'encoignure des rues des Ursulines et Derbigny 40 pieds de face à la première sur 117 de face à la seconde. Et le lot No 13, 40 pieds de face à la dite rue des Ursuline sur 117 pieds de profondeur.

Deux terrains situés au faubourg Washington, derrière la Presse à Coton, désignés sur le plan dressé par J Pilié, voyer de la ville le 17 avril 1832, par les Nos 11 et 12 de l'ilet No 5. Les dits lots étant contigus l'un à l'autre et mesurant chacun et pieds américains 24 pieds de face à la rue d'Amour sur 110 pieds de profondeur.

4 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 au plan dressé par L J Pilié aide voyer de la ville, le 29 Septembre 1832; les Nos 1 et 2 contigu, l'un à l'autre et mesurant chacun 35 pieds de face au canal Carondelet, mesure américaine sur environ 138 pieds de profondeur; les Nos 3 et 4 mesurant chacun 34 pieds de face à la rue St Louis sur environ 138 pieds de profondeur.

Un lot de terre No 9 de l'ilet No 2, dans la ville de Madisonville paroisse St Tammany formant l'encoignure des rues Maine et St Joseph, mesurant 60 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à l'autre rue.

Lot No 10, même ilet mesurant 60 pieds de face à la rue St Joseph, par 60 pieds de profondeur entre les rues Maine et Water.

Conditions:—L'esclave payable à 4 mois de crédit; les terrains à 6 et 12 mois, les acquéreurs fournissant des billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payment.

Les actes de vente seront passés chez Louis T Caire not pub aux frais des acquéreurs. 30 juil—11 2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 24 juillet 1834, il sera vendu le samedi, 9 août prochain, à 10 heures du matin, le mobilier de la maison encoignure Royale et Orléans, abandonné par Jean Toussaint à ses créanciers.

Et le lundi 11 août, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, et pour le même compte, Un intérêt de 3-8 dans la maison de jeu du faubourg Ste-Marie, dirigée par Mr. Ursin Durel, cette dernière vente faite également en vertu du même ordre. Conditions: le tout payable comptant. 30 juillet—1,2ps

PAR F DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 24 juillet 1834, il sera vendu samedi, 30 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par Jean Toussaint à ses créanciers, savoir:

Une Maison en briques à étage bâtie sur un terrain de 25 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur face à la rue de l'Hôpital, formant encoignure, avec cuisine en briques et à étage, suivant un plan tiré par M. Pilié, voyer.

De plus—Un nègre nommé Abraham.

Conditions: La propriété, payable $6000 le 12 janvier prochain, et la balance à 9 et 12 mois de crédit, du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Fernaud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 30 juil—10,8ps

PAR F. DUTILLET.

Frédérick Reynoir contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le samedi 9 août prochain, à 5 heures de l'après-midi, au magasin dernièrement occupé par le failli, en face de la pompe à feu, 1 caisse de cirage, des vitrières, 1 chaudière à sucre et une cuve faisant partie des propriétés abandonnées par le dit Reynoir à ses créanciers.

30 juil—4, 2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 9 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues d'Amour et d'Enghien, mesurant 41 pieds 2 pouces sur la rue d'Amour, sur 73 pieds, 11 pouces 10 lignes, sur celle d'Enghien, pour 70 pieds sur le derrière, sur 65 pieds, 2 pouces 7 lignes sur l'autre côté, et désignés comme les lots Nos 1 et 2 ayant 52 pieds, 10 pouces 2 lignes de face sur la rue d'Enghien, adjoignant le lot No. 1, avec 50 pieds sur le derrière, et 52 pieds 3 pouces sur l'autre coté (le tout mesure française.)

Deux lots de terre dans le faubourg Franklin, ayant 43 pieds de face sur la rue Mandeville, entre les rues Gimblet et St. Jean Baptiste, et 120 pieds de profondeur chacun, l'un adjoignant à l'autre.

Un lot de terre et une maison située dans le faubourg Trémé, ayant 52 pieds 2 pouces (mesure française), de face sur la rue Mystérieuse, et 72 pieds 10 pouces de profondeur, d'un côté et 84 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre; et adjoignant la propriété de la loge de l'Etoile polaire par derrière. La maison est presque neuve, a 2 chambres, 1 cabinet, 1 galerie, 1 cuisine, et se loue à $12 par mois.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, aux frais de l'acquéreur. 26 juillet

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le jeudi, 21 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé, dépendant de la succession de feue Ve. Dentilly de Bellan:

Adélard, âgé de 18 ans, marronneur.

Conditions: Un tiers payable le 21 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billet endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente sera passé pardevant F. de Armas, not. public. 23 juil—8,2ps

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Josefa Peña.

A LA demande de Miguel Hernandez, tuteur de ses enfans mineurs, et par ordre de la Cour des Preuves en et pour la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans, en date du 14 juillet 1834, il sera vendu, le jeudi, 21 août 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une partie d'un terrain situé à l'encoignure des rues d'Amour et des Poètes, faubourg Marigny, savoir: 30 pieds de face à la rue des Poètes, sur 60 de profondeur, mesure française.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. Oct. de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 juil

PAR HEWLETT & BRIGHT,

Succession de Jules Chapron.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 22 juillet 1834, il sera vendu, le lundi 25 août 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

Un TERRAIN mesurant 50 pieds de face à la rue Casa Calvo, sur 130 pieds de profondeur, entre les rues Espagne et Mandeville, faubourg Marigny; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison commode, cuisine, écuries, &c.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets en sommes convenables à l'exécuteur testamentaire, et endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 25 juil

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront vendredi, 1er. août prochain, un encan dans le genre de MM. Mossy et LeCarpentier; toutes les personnes qui voudront les honorer de leur confiance peuvent d'ici à cette époque leur envoyer les marchandises qu'elles désireront faire vendre.

Les jours d'encan seront les mardis et vendredis de chaque semaine.

Ils tiennent leur encan rue St. Louis, No. 45.

17 juillet. TRICOU & CANONGE.

LE soussigné reçoit à Present de New-York, quelques boites de Marchandises de goût;

Une boite de Parapluies;
Une do. de Fleurs de goût;
Une do. de Drap tissu avec do Perles;
Une do. de Rubans assortis;
Quelques boites de Mousselines françaises;

Aussi: Une boite de bas de soie blancs et noirs simples et brodés; deux boites d'habillemens de goût, pour le marché mexicain. A G COCHRANE,
17 juil rue de Chartres, No. 43

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huitres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin

VENTES PAR LE REGISTER

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Boulligny, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 5 sept 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Reilly, l'esclave ci-après décrite, savoir:

Aimée, âgée d'environ 18 ans, et son enfant âgé de — ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi 2 septembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour le compte de la succession de Rosalie Andry, décédée veuve Martin Palao, les esclaves ci-après décrits, savoir:

RACHEL, négresse âgée de 17 ans.
CHARLOTTE, âgée de 22 ans, et son enfant Victoire âgée de 2 ans et demie.
SOPHIE, négresse âgée de 30 ans.
MARIE, négresse âgée de 17 ans.
AGGY, négresse âgée de 18 ans.
HENRY, nègre âgé de 30 ans.
LUCY, négresse âgée de 19 ans,
FRANK, griffe de 28 ans.
ANDERSON, nègre âgé de 24 ans.
HANNAH, négresse de 12 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 aout.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 16 août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu George Salkeld, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Robert, negre âgé de 32 ans, domestique de maison, un peu cuisinier.
2° Henry, négresse âgée de 45 ans, blanchisseuse et repasseuse.
3° Statira, négresse âgée de 14 ans, domestique de maison.
4° Tempe, négresse âgée de 24 ans, cuisinière, bonne domestique de maison et ses deux enfans, Mary, âgée de 4 ans, et Mary Ann, âgée de 2 ans.
5° Lewis, negre âgé de 32 ans, briquetier et bûcheron.
6° Priscilla, sa femme, négresse âgée de 25 ans, couturière et domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 25 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 23 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Thomas alias Candio Thomas h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du Terrain désigné par le No. 153, de l'ilet No. 21, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et borné d'un côté par le lot No. 154, et de l'autre par l'autre moitié du dit terrain No. 153, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mardi 12 août, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, dans la rue des Français, No. 31, au faubourg Marigny, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de Rosalie Andry décédée veuve Martin Palao.

Condition de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

1 aout W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments, Mardi 12 août 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Henderson, la propriété ci-après décrite, savoir: Un demi terrain ayant 60 pieds de face à la rue Prytanée sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en deux maisons basses en bois et autres bâtisses dans la cour.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour

W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Hortense Flotte a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Claudius Michel, décédé ab intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

4 août W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de C. F. Waitte.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte, présenté par les exécuteurs testamentaires, ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs en payant au tuteur la balance en leurs mains.

Par ordre de la cour,

1 aout W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de José Estevanell.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

4 août W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Charles Warfield a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Branch W. Miller, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

30 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Attendu que S. Sacerdotte a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Salomon Sarcerdotte, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

30 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

Succession de James Hood.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

30 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Eau-de-Vie, Vins, Huile, &c.

LA cargaison du navire Ingeborg, capitaine Rome, de Bordeaux, est offerte en vente par les soussignés, à des conditions avantageuses. Elle est composée comme suit:

200 demi pipes Eau de Vie de Cognac, 4e. preuves; 40 do. vieux Cognac;
10 do. fine Champagne Cognac;
50 barriques Vin rouge St. Julien 1825;
50 do do. St. Estèphe 1828;
30 demi barriques Vin rouge Médoc;
50 tiercons Vin blanc de Sauterne, Grave et
44 caisses Vin blanc, Haut Sauterne 1825;
100 barils Vinaigre blanc;